Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260320-CM2026_03_12-DE

COMMUNE DE TRÉBABU
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Trébabu, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Jacques Berthévas.

Date de convocation du conseil municipal : lundi 16 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Monsieur BERTHEVAS Jean-Jacques, Madame COLLET Catherine, Monsieur CHANTEUX Guillaume, Madame GARIN Virginie, Monsieur KEREBEL Lucien, Madame HARSTER Marine, Monsieur LE GALL Jean-Pierre, Madame LESCOP Agnès, Monsieur PRIGENT Pascal, Madame SALAUN Kristell, Monsieur RICHARD David

Absents excusés : /

Lucien Kerebel a été élu(e) secrétaire de séance.

CM2026-03-12 : ELECTION DES ADJOINTS

Exposé

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2122-4, L.2122-7-2 et L.2122-7 du CGCT, les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise que :
- les adjoints sont élus parmi les membres du conseil municipal ;
- la liste de candidats doit comporter autant de conseillers municipaux que de postes d'adjoints à pourvoir ;
- la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité stricte) ;
- l'ordre de présentation de la liste détermine l'ordre de nomination des adjoints.

Le conseil municipal désigne comme assesseurs :
- Mme Virginie Garin
- Mme Marine Harster

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260320-CM2026_03_12-DE

Le conseil municipal ayant fixé à 2 le nombre de postes d'adjoints, il est procédé à leur élection dans les conditions prévues par la loi.

Les conseillers municipaux proposent une liste :
- 1er adjoint : Lucien Kerebel
- 2ème adjoint : Kristell Salaün

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Délibération

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de conseillers présents et représentés : 11
- Nombre de votants : 11
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 1 nul
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

La liste de Lucien Kerebel a obtenu 10 voix.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : SONT PROCLAMES ADJOINTS AU MAIRE ET IMMEDIATEMENT INSTALLES : 1ER ADJOINT LUCIEN KEREBEL ET 2EME ADJOINTE KRISTELL SALAUN

Le Maire,
Jean-Jacques Berthévas



Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.